

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 11 mars 2025

Président :

Auberson Thierry

Excusés:

Keller Jean-Baptiste - Lanz Walter - Michel Priscille - Savini Amintore -

Zimmermann Pierre-Yves

Absent:

Thonney Raoul

ORDRE DU JOUR:

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation de Mme Arnita Selimi et de M. Matthieu Schoenholzer pour l'Entente villageoise, en remplacement de MM. Patrick Dutruit et Philippe Jaillet, démissionnaires.
- 6) Préavis 41/2025 « Réponse de la Municipalité au postulat des groupes Avenir social et écologique (AS2E) et Entente villageoise pour l'étude de l'opportunité d'acquérir le domaine du château de Cheseaux en vue d'améliorer le service à la population ».
- 7) Préavis 42/2025 « Demande de crédit pour l'étude en vue de la réalisation d'un plan d'affectation (PA) Grand Pré Sud, périmètre C secteur A ».
- 8) Préavis 43/2025 « Demande de crédit pour le remplacement d'un chariot télescopique pour notre déchetterie intercommunale Le Carroz et notre service de voirie ».
- 9) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.
L'ordre du jour est accepté.

Le Président salue la présence dans le public d'une délégation du Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne, M. Guillaume Dériaz, Président, M. Romain Birbaum, vice-Président, et Mme Afrodite Isamjli, secrétaire.

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024.

Quelques corrections ont été faites à la suite de l'intervention de M. Walter Lanz de l'AS2E :

- Page 2, point 2, paragraphe 2, ligne 3 : remplacer "dimanche" par "mercredi".
- Page 2, point 3, paragraphe 4, ligne 1 : remplacer "affection" par "affectation".
- Page 3, point 6, paragraphe 3, ligne 1 : remplacer "Présidente" par "Président ».
- Page 3, point 7, paragraphe 2, ligne 2 : biffer "se" (...fonctionnement 2025 qui présente des).
- Page 4, point 8, paragraphe 1, ligne 15 : ajouter "d" avant emplacements.
- Page 4, point 8, paragraphe 2, ligne 1 : remplacer "Dutruit" par "Dupuis".
- Page 5, point 8, paragraphe 3, ligne 3: ajouter "pour les pompes à chaleur (PAC)".

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2) Communications du Président

M. Thierry Auberson, Président, signale que des difficultés ont été rencontrées avec le mot de passe permettant d'accéder à l'Extranet pour obtenir les documents de la séance du Conseil. Cette situation prendra fin pour le prochain Conseil, car des démarches sont en cours auprès de l'administration pour y remédier.

Le Président donne quelques informations concernant le courriel adressé par le bureau aux membres du Conseil au sujet de la consultation publique sur l'avant-projet de loi sur les communes. Le Conseil d'État autorise le Département des institutions, du territoire et du sport à mettre en consultation un avant-projet de loi sur les communes, visant à offrir à ces dernières un cadre moderne leur permettant de relever les défis à venir. L'avant-projet a pour objectif de renforcer l'autonomie des communes. Plusieurs options sont envisageables : créer un groupe au niveau communal au nom du CC (les deux groupes politiques réunis), par groupe politique ou répondre individuellement. M. Thierry Auberson propose de fédérer un groupe composé de membres du Conseil de l'Entente et de l'AS2E. Les personnes intéressées peuvent encore s'annoncer cette semaine. Une fois la liste des participants établie, une organisation sera mise en place pour remplir le document fourni et le remettre dans les délais au Canton. Il remercie d'ores et déjà les volontaires pour leur engagement.

Le Président indique que le bureau s'est réuni à distance le 23 janvier dernier pour désigner les membres des commissions chargées d'étudier les préavis présentés ce soir. Le bureau a également fonctionné le 9 février écoulé pour procéder au dépouillement des votations sur l'initiative pour la responsabilité environnementale. Le taux de participation était de 37,72 %, et l'objet a été rejeté par notre commune à 66,26 %. Le prochain scrutin est prévu pour le 18 mai 2025 (il n'y a pas d'objet à traiter, il sera supprimé).

M. Thierry Auberson précise qu'il a participé, en sa qualité de Président, à la visite préfectorale annuelle le 31 janvier dernier, permettant ainsi au préfet de s'assurer du bon fonctionnement du bureau, des relations avec l'administration communale et les municipaux.

3) Communications de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic, excuse l'absence de Mme Liliane Annen, Municipale, qui est souffrante. Il donne les informations suivantes :

- Le concierge de DLV, M. Zbinden, a remis sa démission pour explorer d'autres activités dans d'autres communes. Une société externe assurera l'intérim en attendant l'engagement de son remplaçant.
- Des troncs d'arbres et des blocs de béton ont été installés sur la partie herbeuse à côté de l'EMS pour éviter l'installation sauvage des gens du voyage.
- Dans le cadre du jumelage Cheseaux-Aubignan, une délégation de sept personnes viendra le 26 avril prochain lors du week-end des traîne-savates. Des volontaires sont activement recherchés pour héberger ces personnes. M. Etienne Fleury se tient à disposition pour les demandes de renseignements et les inscriptions. C'est la suite du processus de reprise de ce jumelage, qui fête ses 40 ans. Fin septembre 2025, une délégation de Cheseaux se rendra à Aubignan.

- Concernant la consultation publique sur l'avant-projet de loi sur les communes, il relève qu'il est important de s'y intéresser, car il y a beaucoup d'articles qui règlent les relations entre le législatif et l'exécutif. De son côté la Municipalité va agir sur deux plans, un avec l'UCV par le biais du groupe « des Bourgs et Villages » dont il fait lui-même partie ; des groupes de travail ont eu lieu et des réponses sont en préparation. Plus il y a de retour, plus il y aura de chances que les réponses seront prises en considération. Les changements auront un impact important pour les petites communes.
- Par rapport au dicastère de Mme Liliane Annen, Municipale absente, les travaux de la route de Morrens avancent selon le planning et le budget est respecté. La dérogation pour laisser un passage pour piétons a été reçue, bien que cela soit une zone 30; les remarques faites par la commission lors de l'étude du préavis seront prises en considération. L'opération « coup de balai » aura lieu le samedi 29 mars 2025, suivie d'un repas et de diverses animations.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, signale que :

- Une information a été faite sur les réseaux sociaux, dans le Crieur et sur le site Internet de la Commune concernant la modification de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP). En 2024, ce règlement a été modifié, ce qui implique beaucoup de choses, notamment sur l'élagage et l'entretien courant. Il était très important de communiquer sur cette nouvelle loi.
- À la suite de la mise à l'enquête publique du passage à quatre voies des deux giratoires situés au sud du contournement (Mon-Repos et Bel-Air), ainsi que le tronçon qui les relie en passant sous les voies du LEB et sur la rivière la Mèbre, quatre oppositions ont été déposées, dont deux par des privés et deux par des associations. Des séances de conciliation en présence du Canton doivent avoir lieu et la Municipalité est dans l'attente du résultat.
- La mise à disposition au centre du village du carvélo va prendre fin, la demande n'étant plus suffisamment importante; en effet son utilisation est peu sollicitée et souvent par la même personne qui n'habite à ce jour plus au village.

4) Informations régionales,

5) Assermentation de Mme Arnita Selimi et de M. Matthieu Schoenholzer pour l'Entente villageoise, en placement de MM. Patrick Dutruit et Philippe Jaillet, démissionnaires

La candidature de Mme Arnita Selimi a été retirée par cette dernière pour des raisons professionnelles.

L'Entente propose donc uniquement M. Matthieu Schoenholzer en remplacement de M. Philippe Jaillet, démissionnaire. L'assermentation du remplaçant de M. Patrick Dutruit se fera lors du prochain conseil.

M. Matthieu Schoenholzer se présente ; il a 41 ans, est marié avec un enfant de 7 ½ ans. Il travaille à l'EVAM (Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants) en tant que formateur pour adultes. Il habite la commune depuis février 2020 et il préside avec M. Damien Wirths la société locale de jeux de stratégie « Cheseaux Buccaneers », laquelle organise trois événements annuels avec une portée et une visibilité au niveau international.

Le Président procède à son assermentation.

6) Préavis 41/2025 « Réponse de la Municipalité au postulat des groupes Avenir social et écologique (AS2E) et Entente villageoise pour l'étude de l'opportunité d'acquérir le domaine du château de Cheseaux en vue d'améliorer le service à la population »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Dominique Decotignie fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent de refuser la réponse de la Municipalité au postulat des groupes AS2E et Entente Villageoise « pour l'étude de l'opportunité d'acquérir le domaine du château de Cheseaux en vue d'améliorer le service à la population » et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, relève que c'est avec regret que la Municipalité prend acte du rapport de la commission, ce qui vient à dire qu'elle n'a pas été capable d'expliquer son point de vue. La première chose a été de faire un état de lieu au-delà du coup de cœur, cette première étude a donné beaucoup de chiffres et montrait que le prix de vente était bien de CHF 14'000'000.00. Les frais d'entretien courant pour le domaine y compris le jardin s'élèveraient à CHF 63'000.00 environ par an. Un état des travaux a été fait pour ce domaine catégorisé niveau un et les montants estimés sont élevés. Ensuite venait la question de savoir quelle affectation donner à ce bien, laquelle est actuellement le logement ; tout changement impliquerait la mise en route de diverses procédures importantes.

En cas d'affectation avec un accès au public, il faudrait également prendre en compte l'accès aux personnes à mobilité réduite; il faudrait également répondre aux normes énergiques qui est prise en compte dès que l'affectation veut être changée. Pour ce qui est de faire un bâtiment administratif cela nécessiterait une étude plus poussée, tout en sachant que les couloirs et les pièces sont petits. Bien sûr que nous aurions pu mettre plus d'argent dans un projet d'étude, mais la Municipalité n'est pas convaincue par cet achat. L'espace actuel de l'administration est déjà restreint et le château n'est pas plus grand, l'administration sur deux sites ne serait pas une solution adéquate. Pour toutes ces raisons et pour être pragmatiques, nous avons des bâtiments qui nous appartiennent que nous devons mettre aux normes et assainir, si nous devons acquérir ce château il faudra mettre d'autres projets de côté. Les communes qui ont adaptés leurs châteaux l'ont fait avant tous les restrictions imposées par les nouvelles lois. Pour rappel, ce château n'a jamais été propriété de la commune.

M. Jean-Dominique Decotignie entend bien les explications de la Municipalité mais celles-ci ne sont pas dans le document transmis. Il n'a jamais été question d'acheter le château mais de l'opportunité de l'acheter dans le cas où cela se présenterait. Nous avons l'avis de la Municipalité mais nous n'avons pas d'analyse sur cette possibilité. Aujourd'hui nous n'avons pas avancé d'un iota sur ce point. Pour toutes ces raisons, pourquoi voulez-vous que nous acceptions cette réponse? Pour sa part il attendait plusieurs idées sans un projet complet.

M. Hanspeter Guggenbühl tient à relever que la Municipalité a fait du bon travail, elle a étudié des projets d'utilisation pour ce château, elle a fait des calculs exacts avec le résultat qu'acheter ce domaine n'est pas rentable. Mais une commune ne doit pas forcément être rentable, de construire un bâtiment scolaire ou une garderie et faire une place de jeux ce n'est pas rentable non plus. Si nous acceptons ce préavis on signale au propriétaire que la commune n'est pas intéressée pour acheter ce château. Qui d'autre pourrait acheter ce domaine qui n'est pas rentable? Peut-être quelqu'un d'Arabie saoudite, de la Chine ou un riche américain comme Elon Musk. Le bâtiment est bien isolé, à l'abri des regards, il pourrait être utilisé à des fins politiques, ou bien par une secte à des fins religieuses ou à des fins érotiques. Pour éviter cela, il faut refuser ce préavis pour donner la possibilité à notre commune d'acheter ce domaine magnifique, un patrimoine au milieu de notre village, même si nous n'avons pas de projet d'utilisation exact pour le moment. Pour sa part, il pourrait imaginer à long terme un parc public, une galerie d'art avec un musée pour l'astronomie, des locaux pour notre administration et une garderie.

M. Gilbert Dupuis en sa qualité de cosignataire du postulat concerné par ce préavis, il souhaite en quelques mots défendre une position et quelques éléments qui le pousseront à ne pas soutenir la proposition négative de la Municipalité quant à l'opportunité d'une acquisition éventuelle et future de ce magnifique patrimoine local. S'il salue toutefois avec respect le travail de recherche effectué pour l'élaboration de ce préavis, il reste sur un sentiment qui ne répond pas à la volonté exprimée dans le postulat et ne soutien que partiellement l'objectif recherché d'alternatives pour les différents besoins de notre commune. A savoir :

- Au cours de ces dernières années bien quelques communes ont opéré des conversions de ce genre de bâtisses en lieu d'utilité publiques (administration, centre de vie enfantine, lieux de rencontres, etc...) Il site entre-autres, les châteaux de l'Isle, Crissier, Lutry, Hauteville.
- L'idée exprimée dans ce postulat n'était certes, de ne pas considérer un maintien d'appartements pour la commune, mais de répondre à la faisabilité de conversion pour des postes inscrits dans notre plan d'investissements 2026 tel qu'extension du bâtiment administration (2.7 mio) et 2027 la ferme Emery (6 mio), des places d'accueil pour la petite enfance (7 mio). C'est donc contre ce total de CHF 15.7 millions pour ces trois projets futurs et d'utilité publique que nous aurions souhaité obtenir une conclusion comparative de prix de revient et de charges annuelles.
- Les récentes et importantes rénovations intérieures effectuées en 2015 laissent supposer qu'un potentiel d'adaptation existe.

Pour ces principales raisons, M. Gilbert Dupuis persiste à croire qu'il n'est pas correct d'abandonner l'idée d'une éventuelle acquisition de ce patrimoine pour nos générations futures, nos finances et utilisation du sol. Selon ses connaissances, l'article 38 de la loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier du Canton en vigueur depuis juin 2022 prévoit un droit de préemption légal (art.1) pour la commune dans laquelle se situe l'objet classé, pouvant être repris (art.2) par l'Etat si la commune ne l'exerce pas. Il reste donc confiant

Mme Naïcha Kähr, Municipale, remercie pour ces interventions et souligne que tous les projets mentionnés par M. Gilbert Dupuis ne pourront pas se faire dans le château. Il sera plus simple de faire quelque chose dans la ferme Emery et précise que mettre de l'argent dans un bâtiment du château où la faisabilité n'est pas prouvée n'est pas correct.

M. Antoine Müller rappelle que ce texte a été déposé par les deux groupes. A une très large majorité au niveau de l'Entente, les membres sont satisfaits de la réponse donnée par la Municipalité. A titre plus personnel, il souhaite préciser deux choses, d'une part sur le fonds il faut conserver un équilibre entre l'objectif poursuivi par ce rapport, les potentialités de l'acquisition de ce château et le contexte actuel. Concernant le travail fait par la Municipalité, il est assez juste de ne pas faire plus de recherches au vu du contexte actuel. Bien sûr le rapport aurait pu être plus étayé pour observer toutes les options, toutefois cela n'aurait pas servi beaucoup plus. Il ne pense pas, contrairement ce qui a été dit, que la décision de ce soir est définitive ni un signal, c'est juste prendre acte de la réponse actuelle à l'instant « t ». Il indique également qu'il ne faut pas surestimer l'importance du rapport par rapport à des ambitions que nous pourrions avoir pour cet espace.

Avec ce château nous avions tous des idées de ce qui pourrait en être fait. Il faut savoir accepter la réponse sans en faire un combat fort. Pour toutes ces raisons il invite à suivre la Municipalité en acceptant ce rapport, qui ne dit rien de la suite et de ce que nous pourrions faire ultérieurement.

M. Etienne Fleury, Syndic, rappelle que ce château n'est à ce jour pas à vendre. Une étude pourra se faire le moment venu. Pour faire suite à l'intervention de M. Gilbert Dupuis, il indique qu'il a pris contact avec le syndic de L'Isle ce qui lui a appris que les travaux de leur château, qui est propriété de la commune depuis longtemps, ont été faits avant le premier recensement des monuments et sites ; ce qui a été fait ne pourrait plus se faire aujourd'hui. Il ne faut pas oublier que chaque bien est très spécifique. Ce préavis n'était pas de décider de l'acquisition ou pas du château ; pour aller plus loin il faudrait débloquer des crédits d'études plus conséquents.

M. Joël Humbert demande ce qu'il va se passer si la réponse est acceptée ou refusée à la fin des discussions ?

Le Président indique que le postulat n'est pas contraignant, si la réponse est refusée il ne se passera rien, c'est une expression catégorique du mécontentement du Conseil vis-à-vis de la Municipalité et c'est tout. S'il est accepté, il n'y a également pas de contrainte.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

La réponse de la Municipalité présentée sous le préavis 41/2025 est accepté avec 27 "oui", 22 avis contraires et 3 abstentions.

7) Préavis 42/2025 « Demande de crédit pour l'étude en vue de la réalisation d'un plan d'affectation (PA) Grand Pré Sud, périmètre C – secteur A »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Helen Chisholm fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 245'000.00 (TTC) destiné à l'étude en vue de la réalisation d'un plan d'affectation (PA) « Grand Pré Sud », périmètre C – secteur A, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, précise que ce préavis touche à l'aménagement du territoire. Ce sont des procédures longues et importantes, ce terrain nous appartient mais rien ne peut être fait dessus. Le but de ce préavis est de faire un crédit d'étude pour pouvoir continuer dans cette procédure, le département demande pour aller de l'avant une étude, sur la mobilité et l'environnement. Secteur très intéressant pour notre commune, nous ne sommes pas au stade de faire tel ou tel projet, des études vont être faites pour savoir comment l'utiliser et ensuite évidemment il y aura un plan d'affectation qui sera établi qui fera également l'objet d'un préavis.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 42/2025 est accepté à l'unanimité

8) Préavis 43/2025 « Demande de crédit pour le remplacement d'un chariot télescopique pour notre déchetterie intercommunale Le Carroz et notre service de voirie »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Elodie Treur fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 112'000.00 (TTC) destiné à l'acquisition d'un tracteur télescopique Merlo MF34, 9 CS-cvt-140, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Martine Furrer, après avoir lu le retour de la commission, trouve qu'il aurait été intéressant d'acheter les deux véhicules, parce qu'un seul est bien utile sur place, mais deux avec l'agrandissement de la commune aurait été judicieux.

M. Joël Humbert demande s'il est courant de prendre une personne externe experte pour la présentation d'un préavis ? Effectivement d'avoir deux véhicules permettrait une meilleure organisation du travail ce qui a été soulevé mais pas retenu pour l'instant. Il a toutefois un léger regret sur le fait qu'il n'y ait pas eu d'offre comparative vu qu'il y a peu de sociétés qui présentaient ce genre de véhicule avec toutes ces qualités.

M. Etienne Fleury, Syndic, précise que l'expert en question était le chef de voirie qui a de bonnes connaissances techniques. Il a été jugé préférable de se faire accompagné du chef de service pour répondre aux questions des commissions ceci sans aucune tentative de manipulation. Par rapport au 2ème véhicule, un cahier des charges de l'utilisation du Merlo actuel a été fait ; certains aspects ne se trouvent que sur cette marques-là. Ce qui a poussé à choisir ce véhicule est que sur le plan technique c'est le relevage et la prise de force et il nous a semblé prématuré d'acquérir un tracteur pour cette fonction, car il coute cher et il faut le stocker. L'option privilégiée choisie a donc été le remplacement un pour un, ce qui nous permet de faire une économie. Si d'autres besoins devaient se faire sentir, un achat se ferait à ce moment-là.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le préavis 43/2025 est accepté à l'unanimité.

9) Divers et propositions individuelles

M. Basile Monnier revient sur le sujet des abris de bus. Pour ce qui est de l'arrêt de la Gare de Cheseaux il propose un rétrécissement de la route pour élargir le trottoir, ce qui permettrait d'avoir un abri à cet endroit.

M. Etienne Fleury, Syndic, va se renseigner pour voir la faisabilité de cette proposition, même s'il a un doute quant au rétrécissement à cet endroit au vu du croisement des bus.

Mme Viviane Jomini constate que depuis quelques années ils fleurissent en toutes saisons dans le village comme la mauvaise herbe et se ressèment trop facilement, elle parle des autocollants collés pour la plupart par des ultras du Lausanne Sport et du Lausanne Hockey Club, comme les chiens mâles qui aiment marquer leur territoire avec leur urine, et qui semblent aimer se fixer sur les candélabres. De plus, elle ne sait pas si le dernier en date visé par une voiture, l'a été par un fan d'un de ces clubs. Aucun reproche dans cette intervention, mais pour l'éclairage public peut-on anticiper et avoir une réserve de lampes à disposition au cas où nos réverbères sont victimes de la même loi des séries que les résultats des clubs. Pour les autocollants qui laissent des traces de col sur le mobilier urbain, on imagine bien que les employés de la voirie les traquent et les enlèvent déjà, mais est-ce qu'on pourrait leur donner plus de moyens pour être encore plus réactifs, cette mode de marquer son territoire se fait de plus en plus dans le village; nous pourrions les enlever systématiquement et immédiatement. Elle est consciente que cela a un coût et qu'on préférerait donner cet argent aux clubs sportifs qui encouragent le fair-play. Elle pense qu'on a choisi il y a une vingtaine d'années d'avoir un centre du village à la croisée des chemins et non une impasse dont on arrivera plus à ressortir.

Mme Martine Lob, Municipale, indique que pour les lampadaires elle va voir si un stock peut être fait, Pour les autocollants elle souligne qu'ils sont enlevés par la police et la voirie mais sont remis rapidement. Cet été des jeunes qui ont faits de bêtises au village vont être sollicités pour les enlever. Elle précise que pour enlever trois collants c'est une heure de travail.

M. Jean-Dominique Decotignie remercie la Municipalité d'avoir réussi à faire garder le passage pour piétons à la route de Morrens.

Mme Helen Chisholm relève qu'une nouvelle étude bio thermique est prévue cette année. Comment la commune de Cheseaux compte-t-elle exploiter les résultats de cette étude dans le plan énergétique territorial, pour valoriser le potentiel bio thermique de notre territoire ? Par exemple il y aurait apparemment un projet de chauffage à distance.

M. Etienne Fleury, Syndic, confirme qu'il y a actuellement une campagne de sondage sismique ; il y avait eu une première étape il y a une année qui était à large échelle, projet piloté par le canton de Vaud. Cette première étude a fait ressortir le fait qu'il fallait affiner les mesures sur des territoires plus restreints. On attend le résultat de ces analyses, aucune position claire aujourd'hui. On a presque eu un projet de chauffage à distance qui est tombé à l'eau car l'entreprise en charge du développement de ce chauffage à distance à abandonner cette technologie. Maintenant au réfléchi comment on va gérer aussi nos bâtiments mais également mettre à disposition des citoyens un chauffage à distance. Toutefois, toutes les problématiques doivent être prises en considération. C'est en réflexion et la commune n'a aucun apriori sur une version ou l'autre.

M. Hanspeter Guggenbühl a un vœu concernant la ferme qui a brûlé à la route d'Yverdon qui fait tache au milieu du village. Il propose de demander de poser un délai au propriétaire pour donner un projet de réalisation avec une mise à l'enquête pour que cette ruine ne reste pas au bord de la route pendant 10 ans.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, prend note de cette demande mais précise que cette parcelle n'appartient pas à la commune mais à un privé et il n'y a pas de base légale pour imposer un délai. Il y a encore des questions d'assurances et d'enquête et cela prend du temps.

Mme Martine Furrer souhaiterait connaître les noms des deux associations qui ont fait opposition dans le cadre de l'enquête publique du passage à quatre voies des deux giratoires situés au sud du contournement (Mon-Repos et Bel-Air).

Mme Naïcha Kähr, Municipale, signale qu'il s'agit des associations « Pro Velo » et « Ate - association de transport pour une mobilité durable ».

Thierry Auberson

Président du Conseil

Séance levée à 21 :50 Cheseaux, le 16 mars 2025 Patricia Alvarez

crétaire du Conseil

Prochaines séances : Mardi 6 mai 2025 Mardi 17 juin 2025 Mardi 7 octobre 2025 Mardi 11 novembre 2025 Mardi 16 décembre 2025